

CONSEIL DE TERRITOIRE

Compte-rendu sommaire

Séance du 23 mars 2021

Le Conseil de Territoire, légalement convoqué le 17 mars 2021, s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Monsieur Patrice BESSAC.

La séance est ouverte à 19h11

Étaient présents :

M. Pierric AMELLA, M. Laurent BARON, M. Christian BARTHOLME, M. Stephan BELTRAN, M. Lionel BENHAROUS, Mme Murielle Bensaïd, Mme Nathalie BERLU, M. Patrice BESSAC, M. François BIRBES, M. Smaïla CAMARA, Mme Françoise CELATI, M. Thomas CHESNEAUX, M. Assitan COULIBALY, Mme Anne DE RUGY, M. François DECHY, Mme Catherine DEHAY, M. Didier DELPEYROU, M. Luc DI GALLO, M. Tony DI MARTINO, Mme Christine FAVE, M. Richard GALERA, M. Patrick GIBERT, M. Daouda GORY, M. Florent GUEGUEN, M. Daniel GUIRAUD, M. Stephen HERVE, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Wandrille JUMEAUX, Mme Djeneba KEITA, M. Patrick LASCOUX, Mme Christelle LE GOUALLEC, Mme Méline LE GOURRIEREC, M. Jean-luc LECOROLLER, Mme Julie LEFEBVRE, M. Vincent LOISEAU, Mme Alexie LORCA, M. Bruno MARTINEZ, M. Amin MBARKI, M. Tobias MOLOSSI, Mme Brigitte MORANNE, M. José MOURY, Mme Alice NICOLLET, M. Laurent RIVOIRE, M. Abdel-Madjid SADI, M. Olivier SARRABEYROUSE, Mme Samia SEHOUANE, M. Olivier STERN, Mme Anne TERNISIEN, Mme Emilie TRIGO, Mme Lisa YAHIAOUI.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient absents représentés ayant donné pouvoir :

M. COSME (pouvoir à M. BARON), Mme MAZE (pouvoir à M. HERVE), Mme ABOMANGOLI (pouvoir à M. CHESNEAUX), Mme AZOUG (pouvoir à M. AMELLA), Mme BONNEAU (pouvoir à M. STERN), M. CHEVAL (pouvoir à M. GIBERT), M. KERN (pouvoir à M. BENHAROUS), M. OLIVA (pouvoir à Mme DE RUGY), M. PRIMAULT (pouvoir à M. LASCOUX), Mme ROSENCZWEIG (pouvoir à Mme BERLU), M. SAGKAN (pouvoir à Mme LE GOUALLEC), Mme TRBIC (pouvoir à Mme TRIGO), M. MONOT (pouvoir à M. LOISEAU), M. JOHNSON (pouvoir à M. GALERA).

Étaient absents excusés :

M. AISSANI, M. ALOUT, M. BEN AHMED, Mme CALAMBE, Mme DUPOIZAT, Mme GASCOIN, M. JAMET, Mme KA, M. KARMAOUI, Mme KERN, Mme KONE, M. LAMARCHE, M. LE CHEQUER, M. PRUVOST, Mme THOMASSIN.

Secrétaire de séance : Thomas CHESNEAUX

* *

Se référant au **procès-verbal du Conseil de Territoire du 9 février 2021**, le Président demande aux conseillers s'ils souhaitent faire des observations. Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*
* *

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Le Président a donné communication des actes signés en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

*
* *

CT2021-03-23-1

Objet : Rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 64

PREND ACTE des éléments détaillés du rapport présentant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établis sur la base de données du 1er janvier 2021.

CT2021-03-23-2

Objet : Rapport de développement durable portant sur l'année 2020

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 64

PREND ACTE du rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable pour l'année 2020.

CT2021-03-23-3

Objet : Révision de la première fraction de FCCT pour l'année 2021 - FCCT équilibre Pacte financier



LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 64

DECIDE d'adopter les modalités de révision de la fraction de FCCT comme suit :

Sur la base des données actualisées notifiées par la fiche FPIC de l'année 2020, la somme nécessaire à l'équilibrage du budget d'Est-Ensemble est répartie à 50% selon le potentiel financier et à 50% selon les revenus, conformément à la répartition par ville suivante :

Communes	Population DGF	Critère		Revenus	
		Poids du critère		50%	
		Enveloppe à répartir		1 250 000	
		Revenus par habitant	Ecart à la moyenne	Points	Critère revenus
BAGNOLET	35 923	12 450,20	0,99	35 440,55	105 780
BOBIGNY	53 878	8 405,36	0,67	35 885,53	107 108
BONDY	53 646	10 149,42	0,80	43 144,97	128 776
LES LILAS	23 375	17 944,99	1,42	33 238,88	99 209
MONTREUIL	111 100	14 447,67	1,14	127 193,07	379 636
NOISY LE SEC	44 384	10 653,54	0,84	37 468,99	111 835
PANTIN	58 357	12 472,74	0,99	57 677,50	172 151
PRE SAINT GERVAIS	18 144	14 119,73	1,12	20 300,70	60 592
ROMAINVILLE	27 759	12 933,49	1,02	28 449,27	84 913
Total communes	426 566	12 619,68		418 799	1 250 000,00

Données issues de la notification FPIC 2020



Communes	Population DGF	Critère		Potentiel financier	
		Poids du critère		50%	
		Enveloppe à répartir		1 250 000	
		Potentiel financier par habitant	Ecart à la moyenne	Points	Critère potentiel financier
BAGNOLET	35 923	1 446,84	1,19	42 615	121 375
BOBIGNY	53 878	1 342,97	1,10	59 326	168 971
BONDY	53 646	848,99	0,70	37 343	106 359
LES LILAS	23 375	1 144,19	0,94	21 929	62 457
MONTREUIL	111 100	1 285,15	1,05	117 067	333 428
NOISY LE SEC	44 384	958,04	0,79	34 864	99 299
PANTIN	58 357	1 718,92	1,41	82 246	234 252
PRE SAINT GERVAIS	18 144	926,66	0,76	13 785	39 263
ROMAINVILLE	27 759	1 305,00	1,07	29 702	84 596
Total communes	426 566	1 219,64		438 878	1 250 000,00

Données issues de la notification FPIC 2020

DETERMINE donc la répartition de la somme nécessaire à l'équilibre du budget d'Est-Ensemble pour l'année 2021 comme suit :

Communes	Critère revenus	Critère potentiel financier	FCCT part équilibre 2021
BAGNOLET	105 780	121 375	227 155
BOBIGNY	107 108	168 971	276 079
BONDY	128 776	106 359	235 135
LES LILAS	99 209	62 457	161 666
MONTREUIL	379 636	333 428	713 064
NOISY LE SEC	111 835	99 299	211 134
PANTIN	172 151	234 252	406 403
PRE SAINT GERVAIS	60 592	39 263	99 855
ROMAINVILLE	84 913	84 596	169 509
Total communes	1 250 000	1 250 000	2 500 000

Données issues de la notification FPIC 2020



CT2021-03-23-4

Objet : Budget Primitif 2021 - Budget Principal

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 64

ADOPTE le budget primitif du budget principal de l'Etablissement public territorial Est Ensemble pour l'exercice 2021 pour un montant total de 344'136'549,41 € répartis comme suit :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	269 387 719,08	269 387 719,08
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	269 387 719,08	269 387 719,08
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	74 748 830,33	74 748 830,33
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	74 748 830,33	74 748 830,33
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	344 136 549,41	344 136 549,41

CT2021-03-23-5

Objet : Budget Primitif 2021 - Budget Annexe - Aménagement



LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité

Pour : 64

ADOPTE le budget primitif du budget annexe des projets d'aménagement de l'Etablissement public territorial Est Ensemble pour l'exercice 2021 pour un montant de 23'469'743,00 € répartis comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) 5 433 859,00	5 433 859,00
+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) (si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	5 433 859,00
5 433 859,00		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) 18 035 884,00	18 035 884,00
+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) (si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	18 035 884,00
18 035 884,00		
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	23 469 743,00
23 469 743,00		

CT2021-03-23-6

Objet : Budget Primitif 2021 - Budget Annexe - Assainissement**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 64

ADOPTÉ le budget primitif du budget annexe d'assainissement de l'Etablissement public territorial Est Ensemble pour l'exercice 2021 pour un montant total de 24'103'362,95 € répartis comme suit :

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 948 864,96	11 948 864,96
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		11 948 864,96	11 948 864,96
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	12 154 497,99	12 154 497,99
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		12 154 497,99	12 154 497,99
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		24 103 362,95	24 103 362,95

CT2021-03-23-7

Objet : Budget Primitif 2021 - Budget Annexe - Eau Potable**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,****APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité

Pour : 64



ADOPTE le budget primitif du budget annexe eau potable de l'Etablissement public territorial Est Ensemble pour l'exercice 2021 pour un montant de 6'183'113,86 € répartis comme suit :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) 6 183 113,86	6 183 113,86
+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2) (si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3) 6 183 113,86	6 183 113,86
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) 0,00	0,00
+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) (si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) 0,00	0,00
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3) 6 183 113,86	6 183 113,86

CT2021-03-23-8

Objet : Budget Principal 2021 - Révision des Autorisations de Programme (AP), des Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 64



ACTUALISE l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement et les montants des autorisations de programme liés, en fonction des dépenses dont il est prévu le mandatement sur l'exercice 2021 et du calendrier de réalisation de l'ensemble des opérations qui leur sont rattachées.

Politique		Situation actuelle				Proposition nouvelle		
		AP	CP < 2021	CP 2021	CP 2022 et <	AP	CP 2021	CP 2022 et <
AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN	PLANS LOCAUX D'URBANISME - VOLET VILLES	915 995 €	828 785 €	87 210 €	- €	858 785 €	30 000 €	- €
	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	1 300 000 €	747 305 €	200 000 €	352 695 €	1 400 000 €	300 000 €	352 695 €
	REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	120 000 €	5 000 €	70 000 €	45 000 €	120 000 €	80 000 €	35 000 €
	PRU2 LA NOUE MALASSIS - BAGNOLET MONTREUIL	1 256 592 €	1 071 837 €	184 755 €	- €	1 631 293 €	559 456 €	- €
	PRU2 L'ABREUVOIR - BOBIGNY	2 390 650 €	426 103 €	1 964 548 €	- €	729 400 €	303 213 €	85 €
	PRU2 CENTRE VILLE - BOBIGNY	1 104 859 €	358 080 €	746 779 €	- €	591 080 €	233 000 €	- €
	PRU2 QUARTIERS NORD - BONDY	1 548 905 €	743 246 €	805 659 €	- €	924 246 €	181 000 €	- €
	PRU2 BLANQUI - BONDY	550 000 €	- €	550 000 €	- €	30 000 €	30 000 €	- €
	PRU2 SABLIERE - BONDY	829 753 €	22 500 €	657 891 €	149 362 €	211 500 €	40 000 €	149 000 €
	PRU2 LE MORILLON - MONTREUIL	216 829 €	173 326 €	43 503 €	- €	258 326 €	85 000 €	- €
	PRU2 LONDEAU - NOISY-LE-SEC	330 000 €	237 754 €	92 246 €	- €	345 754 €	108 000 €	- €
	PRU2 BETHISY CENTRE VILLE - NOISY-LE-SEC	265 305 €	144 674 €	120 631 €	- €	244 674 €	100 000 €	- €
	PRU2 QUATRE CHEMINS PANTIN	300 000 €	43 889 €	169 296 €	86 815 €	300 000 €	208 624 €	47 487 €
	PRU2 7 ARPENTS PANTIN / PRE SAINT-GERVAIS	130 000 €	- €	130 000 €	- €	151 000 €	151 000 €	- €
	PRU2 GAGARINE ROMAINVILLE	6 612 830 €	374 710 €	6 238 120 €	- €	4 794 141 €	4 419 431 €	- €
	REMBOURSEMENT DES TRAVAUX DU PRU1 - EAU POTABLE	1 187 472 €	- €	1 057 472 €	130 000 €	1 187 472 €	- €	1 187 472 €
FLUX FINANCIERS ANRU + (INVESTISSEMENT)	- €	- €	- €	- €	251 261 €	251 261 €	- €	
RENOUVELLEMENT TERRITORIAL (INVESTISSEMENT)	- €	- €	- €	- €	319 700 €	319 700 €	- €	
HABITAT	OPHA RU MONTREUIL (PNRQAD)	718 750 €	405 023 €	60 000 €	253 727 €	718 750 €	60 000 €	253 727 €
	OPAH-CD MONTREUIL BAGNOLET	333 612 €	63 273 €	130 000 €	140 339 €	273 000 €	70 000 €	139 727 €
	OPAH PRE SAINT-GERVAIS	527 911 €	117 175 €	225 921 €	184 815 €	479 598 €	172 809 €	189 614 €
	OPAH-CD BOBIGNY	432 643 €	245 175 €	135 584 €	51 884 €	432 643 €	135 584 €	51 884 €
	RHI PANTIN 54 RUE DU PRE SAINT-GERVAIS	1 225 141 €	1 193 116 €	32 025 €	- €	1 221 337 €	28 221 €	- €
	OPAH-CD ROMAINVILLE	347 313 €	180 967 €	104 000 €	62 346 €	230 967 €	50 000 €	- €
	DISPOSITIF INTERCO DE LUTTE CTRE L'HABITAT INDIGNE	11 302 909 €	6 169 659 €	1 686 630 €	3 446 620 €	11 302 909 €	1 000 000 €	4 133 250 €
	OPAH RU BAGNOLET (PNRQAD)	384 555 €	109 791 €	110 000 €	164 765 €	384 555 €	50 000 €	224 765 €
	TCA QUATRE CHEMINS	16 225 850 €	3 089 130 €	3 334 180 €	9 802 540 €	13 175 850 €	284 180 €	9 802 540 €
	OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	19 750 000 €	90 000 €	2 136 648 €	17 523 352 €	18 750 000 €	1 136 648 €	17 523 352 €
	FAAHP 4 CHEMINS	984 052 €	24 052 €	40 000 €	920 000 €	984 052 €	40 000 €	920 000 €
	FAAHP 7 Arpents	- €	- €	- €	- €	25 000 €	25 000 €	- €
	SECOND PLAN DE SAUVEGARDE LA BRUYERE BONDY	353 267 €	89 717 €	60 000 €	203 550 €	350 000 €	73 500 €	186 783 €
	POPAC PAUL ELUARD BOBIGNY	57 065 €	16 855 €	30 000 €	10 210 €	37 000 €	10 000 €	10 145 €
	ETUDES PREOPERATIONNELLES HABITAT INDIGNE	1 119 048 €	909 088 €	209 960 €	- €	1 129 798 €	220 710 €	- €
	PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	1 031 025 €	628 551 €	51 650 €	350 824 €	939 400 €	25 000 €	285 849 €
PNRQAD COUTURES BAGNOLET	6 684 016 €	5 684 016 €	1 000 000 €	- €	6 684 016 €	1 000 000 €	- €	
CULTURE	AP EQUIPEMENTS CINEMATOGRAPHIQUES	14 679 764 €	14 607 595 €	72 169 €	- €	14 607 595 €	- €	- €
	AP EQUIP. D'ENSEIGNEMENT MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES	17 728 110 €	17 094 128 €	633 982 €	- €	17 094 128 €	- €	- €
	NOUVEAU CONSERVATOIRE DE NOISY	12 108 949 €	11 567 269 €	541 680 €	- €	11 567 269 €	- €	- €
	NOUVEAU CRD DE ROMAINVILLE	5 619 161 €	5 526 859 €	92 302 €	- €	5 526 859 €	- €	- €
	RENOVATION DU CONSERVATOIRE DE MONTREUIL	3 100 000 €	741 906 €	2 200 000 €	158 094 €	1 260 000 €	360 000 €	158 094 €
	BIBLIOTHEQUE DES COURTILLIERES A PANTIN	4 800 000 €	4 531 761 €	135 382 €	132 857 €	7 046 859 €	2 382 241 €	132 857 €
	RESTRUCTURATION ECOLE DE MUSIQUE PRE ST GERVAIS	7 500 000 €	4 286 914 €	3 213 086 €	- €	8 890 000 €	4 603 086 €	- €
	BIBLIOTHEQUE DENIS DIDEROT BONDY	5 539 789 €	1 233 393 €	400 000 €	3 906 396 €	4 360 000 €	80 000 €	3 046 607 €
	PROGRAMME ACQUISITION INSTRUMENTS	1 360 000 €	1 162 794 €	197 206 €	- €	1 428 098 €	265 304 €	- €
	RENOVATION CENTRE CULTUREL ANGLEMONT	80 000 €	- €	80 000 €	- €	- €	- €	- €
	RENOVATION BIBLIOTHEQUE DESNOS	3 700 000 €	3 094 886 €	605 114 €	- €	3 850 000 €	755 114 €	- €
	RENOVATION BIBLIOTHEQUE ELSA TRIOLET PANTIN	2 025 000 €	632 631 €	60 000 €	1 332 369 €	2 025 000 €	200 000 €	1 192 369 €
VEFA CINEMA BOBIGNY	20 347 000 €	3 034 913 €	3 950 000 €	13 362 087 €	21 400 000 €	1 550 000 €	16 815 087 €	
DECHETS	AMENAGEMENT DECHETERIE DE MONTREUIL	5 366 604 €	202 610 €	1 500 000 €	3 663 994 €	4 850 000 €	250 000 €	4 397 390 €
	EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE PNEUMATIQUE	6 246 000 €	3 185 150 €	1 209 850 €	1 851 000 €	5 246 000 €	632 000 €	1 428 850 €
	PROGRAMME PLURIANNUEL D'IMPLANTATION DE PAVE	5 000 000 €	2 566 548 €	750 000 €	1 683 452 €	4 200 000 €	800 000 €	833 452 €
DIVERS	CREATION D'UN RESEAU TELECOM TRES HAUT DEBIT	2 551 638 €	1 998 962 €	552 676 €	- €	2 551 638 €	250 000 €	302 676 €
	SITE INTERNET ESTENSEMBLE.FR	126 211 €	55 951 €	70 260 €	- €	138 951 €	83 000 €	- €
	SIGNALETIQUE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	325 000 €	297 325 €	27 675 €	- €	327 325 €	30 000 €	- €
ECONOMIE	PROJET PEPINIERE/HOTEL D'ENTREPRISES BONDY	5 920 000 €	1 736 753 €	225 000 €	3 958 247 €	5 920 000 €	250 000 €	3 933 247 €
	FONDS ECONOMIE QUARTIERS	2 600 000 €	428 000 €	500 000 €	1 672 000 €	2 600 000 €	350 000 €	1 822 000 €
ENVIRONNEMENT	AP ESPACES VERTS FUTURE TRAME ECOLOGIQUE CAEE	3 815 183 €	2 096 498 €	64 074 €	1 654 611 €	3 795 000 €	42 886 €	1 655 616 €
	PARC DES BEAUMONTS	1 216 998 €	136 698 €	250 000 €	830 300 €	1 200 000 €	336 432 €	726 870 €
	BOIS DE BONDY	645 000 €	132 091 €	115 000 €	397 909 €	575 000 €	45 000 €	397 909 €
SPORT	RECONSTRUCTION PISCINE LES MALASSIS - BAGNOLET	15 740 000 €	- €	120 000 €	15 620 000 €	17 180 000 €	1 560 000 €	15 620 000 €
	PISCINE LECLERC & BACQUET - CRD PANTIN	43 119 687 €	19 259 816 €	23 859 871 €	- €	50 420 000 €	21 160 000 €	10 000 184 €
	CONSTRUCTION PISCINE INTERCO. BONDY / NOISY-LE-SEC	45 600 000 €	1 201 290 €	9 535 000 €	34 863 710 €	45 600 000 €	30 000 €	44 368 710 €
	PLAN PURIANNUEL PISCINES	13 164 527 €	9 195 082 €	3 969 445 €	- €	14 295 082 €	5 100 000 €	- €
	CENTRE NAUTIQUE JACQUES BREL	11 478 000 €	7 508 555 €	3 969 445 €	- €	12 568 555 €	5 060 000 €	- €
STADE NAUTIQUE MAURICE THOREZ	1 686 527 €	1 686 527 €	- €	- €	1 726 527 €	40 000 €	- €	

ACTUALISE l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement et les montants des autorisations d'engagement liés, en fonction des dépenses dont il est prévu le mandatement sur l'exercice 2021 et du calendrier de réalisation de l'ensemble des opérations qui leur sont rattachées.



Politique		Situation actuelle				Proposition nouvelle		
		AP	CP < 2021	CP 2021	CP 2022 et <	AP	CP 2021	CP 2022 et <
AMEN. ET REN. URBAIN	RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL	1 860 962 €	836 960 €	1 024 002 €	- €	1 000 008 €	136 555 €	26 493 €
	FLUX FINANCIERS ANRU+ (VOLET FONCTIONNEMENT)	- €	- €	- €	- €	158 500 €	158 500 €	- €
DIVERS	MAGAZINE COMMUNAUTAIRE 2017-2021	644 537 €	422 579 €	150 000 €	71 958 €	644 537 €	- €	221 958 €
HABITAT	SECOND PLAN DE SAUVEGARDE LA BRUYERE BONDI	844 260 €	843 500 €	760 €	- €	991 520 €	148 020 €	- €
	OPAH-CD MONTREUIL BAGNOLET	710 320 €	662 970 €	47 350 €	- €	740 170 €	77 200 €	- €
	OPAH PRE SAINT-GERVAIS	349 104 €	336 104 €	- €	13 000 €	336 104 €	- €	- €
	POPAC POST-OPAH Bobigny et Pré-Saint-Gervais	389 600 €	361 584 €	28 016 €	- €	403 584 €	42 000 €	- €
	PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	719 000 €	274 951 €	150 283 €	293 766 €	719 000 €	162 500 €	281 549 €
	POPAC NOISY-LE-SEC ROMAINVILLE	277 288 €	167 014 €	75 500 €	34 774 €	277 288 €	86 813 €	23 461 €
	POPAC PAUL ELUARD BOBIGNY	215 319 €	194 021 €	21 298 €	- €	233 572 €	39 551 €	- €
	ETUDES HABITAT PRIVE	61 760 €	35 760 €	26 000 €	- €	47 760 €	12 000 €	- €
DISPOSITIF INTERCOMMUNAL D'HEBERHEMENT SOL	40 000 €	38 855 €	1 145 €	- €	38 855 €	- €	- €	
	PNRQAD COUTURES BAGNOLET	16 516 €	10 516 €	3 000 €	3 000 €	13 516 €	- €	3 000 €

ACTUALISE l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement et les montants des autorisations de programme liés en fonction des recettes dont il est prévu le tirage sur l'exercice 2021 et du calendrier de réalisation de l'ensemble des opérations qui leur sont rattachées.

Politique		Situation actuelle				Proposition nouvelle		
		AP	CP < 2021	CP 2021	CP 2022 et <	AP	CP 2021	CP 2022 et <
AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN	PRU2 LA NOUE MALASSIS - BAGNOLET MONTREU	508 731 €	444 633 €	64 099 €	- €	501 070 €	56 438 €	- €
	PRU2 L'ABREUVOIR - BOBIGNY	172 735 €	172 735 €	- €	- €	177 535 €	4 800 €	- €
	PRU2 CENTRE VILLE - BOBIGNY	143 975 €	131 425 €	12 550 €	- €	131 425 €	- €	- €
	PRU2 QUARTIERS NORD - BONDY	281 076 €	276 731 €	4 344 €	- €	371 731 €	95 000 €	- €
	PRU2 LE MORILLON - MONTREUIL	119 793 €	112 006 €	7 787 €	- €	112 006 €	- €	- €
	PRU2 QUATRE CHEMINS PANTIN	- €	- €	- €	- €	10 800 €	10 800 €	- €
	PRU2 GAGARINE ROMAINVILLE	5 417 000 €	124 500 €	5 292 500 €	- €	3 950 931 €	3 826 431 €	- €
	FLUX FINANCIERS ANRU+ (INVESTISSEMENT)	- €	- €	- €	- €	251 261 €	251 261 €	- €
	RENOUVELLEMENT TERRITORIAL (INVESTISSEME	- €	- €	- €	- €	82 733 €	82 733 €	- €
HABITAT	RHI DU PRE SAINT-GERVAIS	529 849 €	529 849 €	- €	- €	686 668 €	156 819 €	- €
	DISPOSITIF INTERCO DE LUTTE CTRE L'HABITAT I	5 364 821 €	2 824 074 €	942 299 €	1 598 448 €	5 364 821 €	500 000 €	2 040 747 €
	TCA QUATRE CHEMINS	8 995 728 €	1 524 350 €	1 642 090 €	5 829 288 €	1 775 816 €	251 466 €	- €
	OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	- €	- €	- €	- €	1 178 000 €	1 178 000 €	- €
	ETUDES PREOPERATIONNELLES HABITAT INDIGN	450 637 €	450 637 €	- €	- €	557 002 €	106 365 €	- €
	PNRQAD COUTURES BAGNOLET	2 816 424 €	2 119 510 €	348 457 €	348 457 €	2 816 424 €	348 457 €	348 457 €
CULTURE	AP EQUIP. D'ENSEIGNEMENT MUSIQUE, ARTS PL	2 225 377 €	2 225 377 €	- €	- €	2 935 808 €	710 432 €	- €
	BIBLIOTHEQUE DES COURTILLIERES A PANTIN	2 650 322 €	2 650 322 €	- €	- €	4 208 178 €	1 557 856 €	- €
	RESTRUCTURATION ECOLE DE MUSIQUE PRE ST	3 041 500 €	1 064 525 €	912 450 €	1 064 525 €	2 933 425 €	1 868 900 €	- €
	BIBLIOTHEQUE DENIS DIDEROT BONDY	2 422 468 €	750 448 €	300 000 €	1 372 020 €	2 325 313 €	574 865 €	1 000 000 €
	RENOUATION BIBLIOTHEQUE DESNOS	- €	- €	- €	- €	270 000 €	270 000 €	- €
ECONOMI	PROJET PEPINIERE/HOTEL D'ENTREPRISES BONI	2 000 000 €	500 000 €	500 000 €	1 000 000 €	- €	500 000 €	
ENVIRONNEMENT	ESPACES VERTS FUTURE TRAME ECOLOGIQUE	1 404 561 €	1 323 022 €	- €	81 539 €	1 846 219 €	523 197 €	- €
	ACTIONS ENVIRONNEMENTALES	- €	- €	- €	- €	56 172 €	56 172 €	- €
SPORT	PISCINE LECLERC & BACQUET - CRD PANTIN	20 978 529 €	1 536 326 €	4 283 559 €	15 158 644 €	29 579 202 €	12 884 231 €	15 158 644 €
	PLAN PURIANNUEL PISCINES	3 012 926 €	1 673 649 €	818 597 €	520 680 €	2 924 438 €	730 109 €	520 680 €
	CENTRE NAUTIQUE JACQUES BREL	2 592 926 €	1 283 649 €	788 597 €	520 680 €	2 534 438 €	730 109 €	520 680 €
	STADE NAUTIQUE MAURICE THOREZ	420 000 €	390 000 €	30 000 €	- €	390 000 €	- €	- €

ACTUALISE l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement et les montants des autorisations d'engagement liés en fonction des recettes dont il est prévu le tirage sur l'exercice 2021 et du calendrier de réalisation de l'ensemble des opérations qui leur sont rattachées.

Politique		Situation actuelle				Proposition nouvelle		
		AP	CP < 2021	CP 2021	CP 2022 et <	AP	CP 2021	CP 2022 et <
HABITAT	SECOND PLAN DE SAUVEGARDE LA BRUYERE BONDY	617 807 €	617 807 €	- €	- €	798 540 €	180 733 €	- €
	OPAH-CD MONTREUIL BAGNOLET	408 794 €	404 685 €	4 109 €	- €	532 948 €	128 263 €	- €
	POPAC POST-OPAH Bobigny et Pré-Saint-Gervais	100 000 €	100 000 €	- €	- €	186 897 €	86 897 €	- €
	PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	857 086 €	116 399 €	99 317 €	641 371 €	857 086 €	168 250 €	572 438 €
	POPAC NOISY-LE-SEC ROMAINVILLE	157 972 €	81 080 €	66 354 €	10 538 €	188 556 €	96 938 €	10 538 €
	POPAC PAUL ELUARD BOBIGNY	255 000 €	102 035 €	152 965 €	- €	204 652 €	102 617 €	- €
REN. URB	RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL	351 838 €	346 662 €	5 176 €	- €	473 002 €	126 340 €	- €
	FLUX FINANCIERS ANRU+ (VOLET FONCTIONNEMENT)	- €	- €	- €	- €	213 400 €	213 400 €	- €



CT2021-03-23-9

Objet : Budget Annexe d'Aménagement 2021 - Révision des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 64

ACTUALISE l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement et les montants des autorisations de programme liés, en fonction des dépenses dont il est prévu le mandatement sur l'exercice 2021 et du calendrier de réalisation de l'ensemble des opérations qui leur sont rattachées.

	Situation actuelle				Proposition nouvelle		
	AP	CP < 2021	CP 2021	CP > 2021	AP	CP 2021	CP > 2021
AMENAGEMENT							
AP ZAC ECOCITE BOBIGNY	27 052 791 €	15 700 000 €	2 300 000 €	9 052 791 €	27 052 791 €	2 000 000 €	9 352 791 €
AP ZAC BOISSIERE ACACIA MONTREUIL	12 435 860 €	6 571 524 €	3 295 831 €	2 568 505 €	12 435 860 €	3 223 030 €	2 641 306 €
AP ZAC FRATERNITE MONTREUIL	27 390 179 €	17 530 000 €	2 450 000 €	7 410 179 €	27 390 179 €	2 500 000 €	7 360 179 €
AP ZAC PORT DE PANTIN	8 145 027 €	6 850 000 €	425 000 €	870 027 €	8 145 027 €	- €	1 295 027 €
AP ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY LE SEC	16 768 000 €	2 500 000 €	1 800 000 €	12 468 000 €	16 768 000 €	1 800 000 €	12 468 000 €
AP ZAC CENTRE VILLE LES LILAS	4 978 986 €	4 978 986 €	- €	- €	5 100 000 €	74 233 €	46 781 €
AP ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY	18 545 000 €	3 529 000 €	1 400 000 €	13 616 000 €	18 545 000 €	1 000 000 €	14 016 000 €
ECOQUARTIER GARE DE PANTIN 4 CHEMINS	20 923 576 €	881 706 €	1 500 000 €	18 541 870 €	20 288 295 €	100 000 €	19 306 589 €
ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET FINANCIER	505 928 €	405 928 €	50 000 €	50 000 €	505 928 €	80 000 €	20 000 €
AP ZAC BENOIT HURE - BAGNOLET	1 358 543 €	1 048 786 €	309 757 €	- €	1 358 543 €	309 757 €	- €
AP TERRITOIRE PLAINE DE L'OURCQ	1 781 235 €	839 522 €	456 000 €	485 713 €	1 790 000 €	728 576 €	221 902 €
PARC DES HAUTEURS	817 363 €	312 865 €	404 498 €	100 000 €	1 000 001 €	639 782 €	47 354 €
FAUBOURGS	300 000 €	50 000 €	100 000 €	150 000 €	445 000 €	245 000 €	150 000 €
OPERATION IZEN 3	775 000 €	174 500 €	370 000 €	230 500 €	872 500 €	698 000 €	- €
Total des demandes en dépenses	141 777 488 €	61 372 817 €	14 861 086 €	65 543 585 €	141 697 123 €	13 398 378 €	66 925 928 €

ACTUALISE l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement et les montants des autorisations de programme liés en fonction des recettes dont il est prévu la titrisation sur l'exercice 2021 et du calendrier de réalisation de l'ensemble des opérations qui leur sont rattachées.

	Situation actuelle				Proposition nouvelle		
	AP	CP < 2021	CP 2021	CP > 2021	AP	CP 2021	CP > 2021
AMENAGEMENT							
AP ZAC ECOCITE BOBIGNY	5 662 796 €	2 856 966 €	282 966 €	2 522 864 €	5 662 796 €	252 966 €	2 552 864 €
AP ZAC BOISSIERE ACACIA MONTREUIL	15 826 721 €	3 390 861 €	2 761 116 €	9 674 744 €	15 826 721 €	2 900 000 €	9 535 860 €
AP ZAC FRATERNITE MONTREUIL	11 970 836 €	6 995 402 €	1 565 836 €	3 409 598 €	12 142 354 €	1 287 910 €	3 859 042 €
AP ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY LE SEC	9 221 515 €	1 987 515 €	733 522 €	6 500 478 €	9 221 515 €	585 086 €	6 648 914 €
AP ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY	8 940 686 €	1 589 261 €	816 855 €	6 534 570 €	8 940 686 €	835 594 €	6 515 831 €
ECOQUARTIER GARE DE PANTIN 4 CHEMINS	6 604 797 €	92 297 €	650 000 €	5 862 500 €	6 604 797 €	2 450 €	6 510 050 €
Total des demandes en recettes	58 227 351 €	16 912 302 €	6 810 295 €	34 504 754 €	58 398 669 €	5 864 006 €	35 622 561 €

CT2021-03-23-10

Objet : Budget Annexe d'Assainissement 2021 - Révision des Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 64



ACTUALISE l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement et les montants des autorisations de programme liés, en fonction des dépenses dont il est prévu le mandatement sur l'exercice 2021 et du calendrier de réalisation de l'ensemble des opérations qui leur sont rattachées.

		Situation actuelle				Proposition nouvelle		
		AP	CP < 2021	CP 2021	CP 2021 >	AP	CP 2021	CP 2021 >
ASSAINISSEMENT	AP TRAVAUX DE RESEAUX LIES AU PROLONGEMENT DU T1	3 455 720 €	3 335 720 €	120 000 €	- €	4 508 615 €	172 895 €	1 000 000 €
	REMBOURSEMENT DES TRAVAUX DU PRU1-ASSAINISSEMENT	3 000 000 €	1 284 659 €	1 000 000 €	715 341 €	4 100 000 €	1 100 000 €	1 715 341 €
	ETUDES ET TRAVAUX PRU 2	882 235 €	199 835 €	270 000 €	412 400 €	882 235 €	100 000 €	582 400 €
	TVX DE REHABILITATION ET EXTENSION DE RESEAU 2019	11 800 000 €	9 716 870 €	2 083 130 €	- €	11 800 000 €	2 083 130 €	- €
	TRAVAUX DE MODERNISATION DES BASSINS ET TELESURVEI	892 000 €	60 000 €	416 000 €	416 000 €	952 000 €	60 000 €	832 000 €
	REHABILITATION ET EXTENSION DE RESEAU 2020-2025	50 000 000 €	2 161 820 €	4 760 000 €	43 078 180 €	50 000 000 €	5 760 000 €	42 078 180 €
Total des demandes en dépenses		70 029 955 €	16 758 904 €	8 649 130 €	44 621 921 €	72 242 850 €	9 276 025 €	46 207 921 €

ACTUALISE l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement et les montants des autorisations de programme liés en fonction des recettes dont il est prévu le tirage sur l'exercice 2021 et du calendrier de réalisation de l'ensemble des opérations qui leur sont rattachées.

		Situation actuelle				Proposition nouvelle		
		AP	CP < 2021	CP 2021	CP 2021 >	AP	CP 2021	CP 2021 >
ASSAINISSEMENT	AP TRAVAUX DE RESEAUX LIES AU PROLONGEMENT DU T1	843 133 €	843 133 €	- €	- €	923 467 €	40 167 €	40 167 €
	TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE RESEAU	1 059 592 €	1 041 312 €	18 280 €	- €	1 143 222 €	101 911 €	- €
	TVX DE REHABILITATION ET EXTENSION DE RESEAU 2018	1 467 000 €	1 037 283 €	429 717 €	- €	1 159 805 €	122 522 €	- €
	ETUDES ET TRAVAUX PRU 2	214 176 €	107 088 €	107 088 €	- €	214 176 €	32 492 €	74 596 €
	TVX DE REHABILITATION ET EXTENSION DE RESEAU 2019	1 740 600 €	686 595 €	474 727 €	579 278 €	1 611 423 €	245 722 €	679 106 €
	REHABILITATION ET EXTENSION DE RESEAU 2020-2025	7 000 000 €	- €	440 000 €	6 560 000 €	7 000 000 €	440 000 €	6 560 000 €
Total des demandes en dépenses		12 324 501 €	3 715 411 €	1 469 812 €	7 139 278 €	12 052 093 €	982 814 €	7 353 889 €

CT2021-03-23-11

Objet : Vote du taux de la Cotisation foncière des Entreprises 2021

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 64

DECIDE de reconduire le taux de Cotisation Foncière des Entreprises voté en 2020 pour l'année 2021.

DECIDE de fixer, pour 2021, le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 38,67%.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services fiscaux et l'autorise à signer tout document à cet effet.

CT2021-03-23-12

Objet : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2021

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,



APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 64

DECIDE que le taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, applicable sur l'ensemble du territoire et des zones de perception, est de 7,92% pour l'année 2021.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux communes membres et aux services préfectoraux.

CT2021-03-23-13

Objet : Avenant de fin de contrat relatif à la convention d'objectifs régissant les rapports entre Est Ensemble et la SOLIDEO et Paris 2024 relative au site d'entraînement "Centre aquatique du Pont de Bondy"

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité

Pour : 62

Contre : 1 (Monsieur RIVOIRE)

APPROUVE le projet d'avenant ci-annexé de fin de contrat relatif à la convention d'objectifs régissant les rapports entre Est Ensemble et la SOLIDEO et Paris 2024 relative au site d'entraînement « Centre Aquatique du Pont de Bondy » ;

AUTORISE M. le Président à accomplir tout acte ou formalité et à signer tout document afférent à cet avenant ;

CT2021-03-23-14

Objet : Prolongation de la contribution d'Est Ensemble au Fonds résilience de la Région Ile de France

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE la participation financière de l'Etablissement public territorial Est Ensemble à hauteur de 423 350 € au fonds Résilience Île-de-France&Collectivités institué par la Région Ile-de-France.

AUTORISE le Président de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ou son représentant à signer l'avenant à la convention afférente avec la Région Île-de-France.

AUTORISE le Président de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec l'association InitiActive Île-de-France.



PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la Direction de l'Economie, de l'Attractivité et de l'Innovation de l'exercice 2021, fonction 90, Nature 266, code opération 0051202017, Chapitre 26.

CT2021-03-23-15

Objet : Exonération exceptionnelle de redevance des entreprises hébergées dans les équipements économiques suite à la crise sanitaire

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE l'exonération du paiement des redevances mensuelles dues sur la période des mois de février 2021 et mars 2021 par les entreprises hébergées dans les équipements économiques Atrium et Revel.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure.

CT2021-03-23-16

Objet : Subvention au titre du fonds de soutien au développement économique des quartiers politique de la ville

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE l'attribution de subventions aux structures suivantes :



Nom du porteur de projet	Synthèse du projet	Site d'implantation	Objet de la demande de financement	Montant proposé	Accompagnement proposé
Solienka Association	Santé mentale. Espaces de soutien psychologique individuels ; groupes de paroles et projets collectifs dans 4 QPV formation des professionnels	15 rue Jules Verne 93100 Montreuil Bailleur OPH Montreuil Limite de quartiers Branly-Boissière	Aménagement et achat de matériel pour les nouveaux locaux	36 000€ Versement en deux fois	Non (va bénéficier du Dispositif Local d'Accompagnement –DLA) Possible par Garances par la suite
Maison Montreuil SAS Baluchon - atable citoyens	Tiers lieux social et solidaire : offre d'hôtellerie responsable, cantine de quartier, espaces de travail et espaces événementiel, animations socio-culturelles à destination des habitants. Entreprise d'insertion sur les métiers de l'hôtellerie.	Ancien centre de séjour Daniel Renoult 31 boulevard Théophile sueur, 93100 Montreuil Propriété Ville de Montreuil Parc Montreuil proche Morillon et Ruffins	Travaux d'amélioration de l'offre et extension	30 000€ Versement en deux fois	Non Lien avec la politique touristique d'Est Ensemble

AUTORISE le Président d'Est Ensemble à signer lesdites conventions de financement ;

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021, fonction 90, Nature 20421, Opération 9051401007, chapitre 20,

CT2021-03-23-17

Objet : Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale pour l'année 2021

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

DECIDE que la Garantie de l'Etablissement public territorial Est-Ensemble est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :



- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que l'Etablissement Public Territorial Est-Ensemble est autorisé à souscrire pendant l'année 2021 ;
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par l'Etablissement public territorial Est-Ensemble pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France augmentée de 45 jours ;
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, l'Etablissement public territorial Est-Ensemble s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par l'Etablissement public territorial Est-Ensemble au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

AUTORISE Monsieur le Président, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par l'Etablissement public territorial Est-Ensemble, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CT2021-03-23-18

Objet : Adoption de la convention de partenariat entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et la Banque des Territoires pour 2020-2026.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE la convention de partenariat entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et la Banque des Territoires pour 2021-2026 ainsi que les annexes jointes à la convention.

DIT que toute modification devra être effectuée par avenant.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer la présente convention ainsi que tout avenant modificatif.

CHARGE le comité de suivi de la convention d'ajuster en tant que de besoin les tableaux récapitulatifs des opérations d'investissement auxquels participe la Banque des territoires ainsi que ceux portant que les financements d'ingénierie tels que prévue dans les annexes de la présente convention.



PRECISE que la convention est conclue pour une durée de six ans, qui feront l'objet d'un réexamen en 2023.

CT2021-03-23-19

Objet : Protocole transactionnel - concession d'aménagement Edouard Vaillant - Pantin

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE le projet de protocole transactionnel ci-annexé à intervenir entre l'Etablissement public territorial Est Ensemble, la Ville de Pantin, l'EPFIF et la SNC EDOUARD VAILLANT ;

AUTORISE M. le Président à accomplir tout acte ou formalité et à signer tout document afférent à ce protocole transactionnel.

CT2021-03-23-20

Objet : Le Pré Saint-Gervais - Règlement Local de Publicité - Bilan de la concertation et arrêt du projet

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

TIRE un bilan favorable de la concertation,

DECIDE d'arrêter le projet de Règlement Local de Publicité du Pré Saint-Gervais tel qu'annexé à la présente délibération,

PRECISE

- que ce projet de Règlement Local de Publicité du Pré Saint-Gervais sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration,
- que suite aux avis des personnes publiques associées, ce projet sera soumis à enquête publique,
- que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, aux intéressés et affichée sur les panneaux administratifs,
- Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège d'Est Ensemble et dans ma mairie d Pré Saint-Gervais et l'objet des publications légales,



PRECISE que les crédits correspondant(e)s sont inscrit(e)s au budget principal de l'exercice 2021, Fonction 824/Nature 202/Code opération 9011606003.

CT2021-03-23-21

Objet : Bagnolet - ZAC Benoît Hure - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2019

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale relatif à l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Benoît Hure à Bagnolet pour l'année 2019, annexé à la présente délibération.

CT2021-03-23-22

Objet : Bagnolet - ZAC Benoît Hure - Approbation de l'avenant n°11 du traité de concession d'aménagement avec SEQUANO

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE l'avenant n°11 au traité de concession d'aménagement conclu avec SEQUANO AMENAGEMENT pour la ZAC Benoît-Hure à Bagnolet, annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document annexe.

CT2021-03-23-23

Objet : Noisy-le-Sec - ZAC Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq - Convention de participation constructeur avec la SCI ZLATA pour un projet sis 29 avenue Gallieni

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63



APPROUVE la convention de participation entre l'EPT Est Ensemble, Sequano et la SCI ZLATA, pour le projet sis au 29 avenue Gallieni à Noisy-le-Sec, tel qu'annexé à la présente délibération ;

PRECISE que la SCI ZLATA doit s'acquitter auprès de l'aménageur Sequano d'une participation constructeur égale à 4 629,20 € au titre du projet sis 29 avenue Gallieni représentant 32,6 m² SDP de bâtiment à usage d'habitation dans la ZAC Quartier Durable Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec ;

DIT qu'en cas de modification des surfaces du projet dans la Déclaration Préalable, la convention devra faire l'objet d'un avenant ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention de participation ainsi que tous les documents s'y rapportant.

CT2021-03-23-24

Objet : Bondy - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de Bondy à Est Ensemble pour la réalisation d'une passerelle modes doux

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de Bondy à Est Ensemble pour la réalisation d'une passerelle modes doux à Bondy, annexée à la délibération ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CT2021-03-23-25

Objet : Bondy - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la société publique locale Ensemble pour la réalisation d'une passerelle modes doux

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE la convention de contrat de mandat public d'Est Ensemble à la SPL Ensemble pour la réalisation d'une passerelle piétonne à Bondy, annexée à la délibération ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

CT2021-03-23-26

Objet : Pantin - ZAC du Port - Convention de participation constructeur avec la SCI GAHB et la SEMIP pour le projet sis au 39 rue de l'Ancien Canal



LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE le projet de convention participation entre Est Ensemble et la SCI « GAHB », en présence de la SEMIP, pour le projet sis au 39 rue de l'Ancien Canal à Pantin,

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer ladite convention de participation ainsi que tout document s'y rapportant,

PRECISE que les participations seront perçues directement par l'aménageur.

CT2021-03-23-27

Objet : Barème des tarifs applicables par Est Ensemble au titre de la compétence assainissement

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

ABROGE la délibération n°2013-12-17-25 fixant le remboursement des travaux de nouveaux raccordements d'assainissement réalisés par le service d'assainissement communautaire qui est remplacée par la présente,

ABROGE la délibération n°2016-04-12-23 fixant les tarifs des prestations réalisées par Est Ensemble dans le cadre de manquements au règlement du service public d'assainissement qui est remplacée par la présente,

ABROGE la délibération n° 2014-02-11-16 relative à l'actualisation de la méthode de calcul de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui est remplacée par la présente,

ABROGE la délibération n°2014-02-11-17 fixant le tarif des contrôles de raccordement à l'assainissement communautaire qui est remplacée par la présente,

Pour le remboursement des travaux de nouveaux raccordements d'assainissement réalisés par le service d'assainissement territorial.

FIXE le montant du remboursement à hauteur des dépenses engagées par le service assainissement diminuées des subventions éventuellement obtenues et majoré de 10 % au titre des frais généraux.

Pour des prestations réalisées par Est Ensemble dans le cadre d'infraction ou de manquement au règlement du service public d'assainissement.

FIXE les tarifs des prestations sur la base du coût des frais engagés par l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, majoré de 10% de frais généraux.

Pour le défaut de conformité de raccordement.

DECIDE d'appliquer une majoration de 100 % à la redevance assainissement pour :



- un immeuble raccordable mais non raccordé après la période des deux ans suivant la mise en service du réseau de collecte,
- non-respect des prescriptions techniques du ou des raccordement(s) conduisant à la non-conformité du ou des branchement(s),
- non-respect des prescriptions techniques relatives au prétraitement des rejets assimilés domestiques ou non domestiques

Pour l'actualisation de la méthode de calcul de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

FIXE le taux de base « TB » de la PFAC à 500 €,

PRECISE que le calcul de la PFAC s'appuie sur le nombre de fraction de surface de plancher (N) déterminé d'après les modalités suivantes :

- a) pour les opérations à usage d'habitation, N sera égal au nombre de fractions de surface de plancher de 70 mètres carrés arrondi à l'entier supérieur,
- b) pour les opérations non destinées à l'habitation (bureaux, surfaces commerciales, entrepôts, etc.), N sera égal au nombre de fractions de surface de plancher de 100 mètres carrés arrondi à l'entier supérieur,
- c) pour les opérations à usage mixte, N sera la somme des « N » tels que définis en a) et b) en fonction de l'usage des locaux,

Le montant de la participation s'obtient en multipliant le nombre de fraction (N) entier au taux de base (TB) : $PFAC = N \times TB$,

PRECISE que la surface de plancher sera déterminée sur la base :

- De la surface de plancher déclarée dans le permis de construire ou d'aménager délivré, ou encore dans le dossier d'urbanisme en l'absence de décision expresse (permis tacite, décision de non-opposition à une décision préalable), pour les immeubles neufs ou les extensions d'immeubles déjà raccordés au réseau.
- D'une attestation de la surface de plancher délivrée par le propriétaire de l'immeuble et établie par un organisme agréé, pour les immeubles préexistants à la construction d'un réseau public et soumis à l'obligation de raccordement.

PRECISE que les accroissements de surface inférieurs à quarante mètres carrés ne donneront pas lieu à perception de la PFAC.

RAPPELLE que la PFAC est exigible, et calculée selon le tarif en vigueur, à la date :

- Du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau,
- D'achèvement de l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires.

RAPPELLE que conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, la PFAC "eaux usées domestiques" s'élève au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une l'installation individuelle réglementaire diminué du coût de construction du branchement public réalisé par le service d'assainissement dans les conditions de l'article L. 1331-2 du Code de la Santé Publique.

RAPPELLE que conformément à l'article L.1331-7-1 du Code de la Santé Publique, la PFAC "eaux usées assimilées domestiques" s'élève au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une l'installation individuelle réglementaire.



RAPPELLE que la PFAC n'est pas assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée.

RAPPELLE que sont exclues du champ d'application de la PFAC :

- Les opérations ayant déjà été assujetties à la PRE au titre d'un permis de construire ou d'aménager correspondant à une demande déposée avant le 1^{er} juillet 2012,
- Les opérations réalisées dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) ou d'un projet urbain partenarial (PUP), lorsqu'il y a eu financement de réseaux d'assainissement.

Pour les contrôles de raccordement à l'assainissement territorial et autres prestations à la demande des usagers

FIXE le barème tarifaire suivant :

Numéro de prix	PRESTATIONS	Prix €TTC dont TVA à 20%
Contrôle de raccordement d'un bien d'habitation (habitat individuel ou lot de copropriété)		
1.1	Contrôle habitat individuel	150
1.2	Contrôle de conformité pour un lot en habitat collectif	150
1.3	Contre-visite après travaux de mise en conformité habitat individuel ou collectif	65
Contrôle de raccordement d'un autre bien (bureaux, locaux commerciaux, entrepôts, etc.)		
1.4	Forfait première visite	200
1.6	Forfait contre - visite	100
Autres prestations		
1.7	Délivrance d'une attestation de desserte d'une propriété par le réseau d'assainissement territorial	30
1.8	Frais de déplacement suite à absence ou annulation moins de 24h avant RDV pour un contrôle de raccordement	65
1.9	Collecte d'un objet perdu dans un réseau d'assainissement territorial non visitable	100
2.0	Collecte d'un objet perdu dans un réseau d'assainissement territorial visitable	200

PRECISE que les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget annexe de l'assainissement.

CT2021-03-23-28

Objet : Barème des tarifs applicables par Est Ensemble au titre de la compétence eau potable

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE



A l'unanimité
Pour : 63

FIXE les coefficients de révision suivants, tels que définis dans le contrat de délégation de service public

Coefficient CRT

$$R_n = R_0 \times CRT_n$$

avec : R₀ valeur au premier janvier 2011

R_n valeur révisée

CRT_n coefficient de révision des tarifs défini comme suit :

$$CRT_n = (1 - p_n) \times \left(0,15 + 0,39 \frac{ICHT - E}{ICHT - E_0} + 0,25 \frac{FSD3}{FSD3_0} + 0,06 \frac{EMT}{EMT_0} + 0,15 \frac{TP10A}{TP10A_0} \right) - Tf$$

Coefficient CRPP

$$R_n = R_0 \times CRPP_n$$

avec : R₀ valeur au premier janvier 2011

R_n valeur révisée

CRPP_n coefficient de révision des tarifs défini comme suit :

$$CRPP_n = \left(0,15 + 0,0425 \frac{ICHT - E}{ICHT - E_0} + 0,7225 \frac{TP10A}{TP10A_0} + 0,0425 \frac{FSD3}{FSD3_0} + 0,0425 \frac{MUG281000}{MUG281000_0} \right)$$

La définition des paramètres est la suivante :

p_n niveau de productivité de l'année (n) tel que défini dans le règlement de service

la présente convention.

ICHT-E représente le coût horaire du travail, tous salariés, de la production et la distribution d'eau de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution ICHT-E

$$ICHT-E_0 = 101,8$$



FSD3	Représente l'indice des Frais et Services Divers – modèle de référence n° 3 FSD30 = 115,5
EMT	Indice Electricité tarif vert A5 option base – base 100 2010 EMT0 = 99,1
TP 10-A	Représente l'indice Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux TP10-A0 = 124,9
Tf	Terme fixe correctif applicable à partir du 1 ^{er} janvier 2018, il est calculé à partir des indices constatés en 2017. Il correspond à la variation hors effet Pn du CRT moyen entre 2016 et 2017 et déduction faite de 0.375%.
MUG 281 000	Représente l'indice Machines d'Usage Général – CPF28.10 – Marché français – Prix départ usine MUG2810000 = 106,4

FIXE les coefficients de révision aux différents tarifs de la manière suivante :

Nature du tarif	Coefficient applicable
1- Le barème des prix publics – Annexe 25 du contrat de délégation.	CRPP
2- Le barème des prix des prestations diverses – Annexe 26 du contrat de délégation.	CRT
3- Le barème des pénalités suite à des infractions constatées - Annexe H du règlement de service.	CRT
4- Le barème des prix publics des prestations accessoires – Annexe 42 du contrat de délégation.	CRPP
5 - Tarifs de vente d'eau - Annexe 46 du contrat de délégation	CRT

FIXE les barèmes tels que définis dans le contrat de délégation de service public actualisés au premier trimestre 2021 en annexes 1 et 2 ci-jointes.

CT2021-03-23-29

Objet : Protocole transactionnel avec le syndicat des copropriétaires du 52 rue du Pré-Saint-Gervais à pantin

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,



APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE les termes du projet de protocole transactionnel avec le syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 52 rue du Pré Saint-Gervais à Pantin.

AUTORISE le Président à signer le protocole transactionnel avec le syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 52 rue du Pré Saint-Gervais à Pantin.

PRECISE que EST ENSEMBLE s'engager à verser au SDC une somme totale de CINQUANTE HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS ET SOIXANTE SEPT CENTIMES (58 384,67 €), correspondant à la réparation intégrale des préjudices subis par le SDC et des conséquences financières du fait des travaux réalisés au 54, rue du Pré-Saint-Gervais et 2, rue Franklin, détaillée comme suit :

- 49 253,44 € TTC correspondant au devis FRANC FACADE pour la reprise de l'enduit de protection de la façade pignon (Annexe n°2)
- 1 134 € TTC correspondant au devis HERVOUET pour la reprise de la poutre en sous-face de toiture (Annexe n°3)
- 1 587 € TTC correspondant au montant des réparations chiffrées par l'expert pour l'appartement GONNET.
- 1 399,95 € TTC correspondant au montant des réparations chiffrées par l'expert pour l'appartement STOLL.
- 1 500 € TTC correspondant au montant des réparations chiffrées par l'expert pour l'appartement THOMAS.
- 3 510,28 € TTC correspondant au remboursement au SDC de sa contribution aux frais d'expertise taxés par une ordonnance en date du 19 juin 2020.

PRECISE que les crédits sont inscrit(e)s au budget principal de l'exercice 2021, Fonction 72/Nature 213318/Code opération 9021501016/Chapitre21.

CT2021-03-23-30

Objet : Adoption du tableau de programmation du contrat de ville 2021, approbation d'une convention d'objectifs et de financement avec l'association Nationale Femmes Relais Médiatrices Interculturelles et versement de la subvention de plus de 23 000€ de la programmation 2021

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

AUTORISE, sous réserve du vote des crédits correspondants au Budget Primitif 2021, le versement de la subvention annuelle pour un montant de 34 000 euros à Nationale Femmes Relais Médiatrices



Interculturelles, dans les conditions fixées dans la convention

AUTORISE Monsieur le Président ou son (sa) représentant(e) à signer la convention bilatérale ci-jointe avec l'association Nationale Femmes Relais Médiatrices Interculturelles,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal de l'exercice 2021

- Fonction 520, Code opération : 0071203001, Nature : 6574, Chapitre 65 pour les actions relevant des volets santé, cohésion sociale, citoyenneté, éducation
- Fonction 520, Code opération : 0071203002, Nature : 6574, Chapitre 65 pour les actions relevant du volet emploi.

CT2021-03-23-31

Objet : Convention de reprise des lampes usagées collectées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE les termes de la convention de collecte des lampes usagées à intervenir entre Est Ensemble et Ecosystem pour une durée allant du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026.

AUTORISE le Président à signer ladite convention et l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de la présente convention, ainsi que les avenants en découlant.

PRECISE que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice 2021 et suivant en chapitre 11, Nature 7478, Fonction 812, Opération 0161202009 jusqu'à 6 ans au maximum, sous réserve de maintien de l'agrément d'Ecosystem.

CT2021-03-23-32

Objet : Désignation des lauréats de l'appel à projets Compostage 2021

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE l'octroi des subventions aux associations figurant dans le tableau ci-dessous sur la base des projets qui y sont décrits :



Association	Axe et nom du projet	Résumé du projet	Subventions Est Ensemble soumises à délibération
Activille,	Axe 1, projet « Zéro Poubelle »	L'installation de 15 composteurs en pied d'immeuble et établissements, de 5 composteurs de quartier, du suivi de nouveau site et de ceux existants, des opérations de broyage et des animations de sensibilisation.	un montant maximum de 59 540 €
Sens de l'Humus	Axe 1, projet « développement du réseau de composteurs partagés »	L'installation de 20 composteurs en pied d'immeuble et établissements, de 5 composteurs de quartier, du suivi de nouveau site et de ceux existants, des opérations de broyage et des animations de sensibilisation.	un montant maximum 65 000€
Sens de l'Humus	Axe 2, projet « Des épiluchures et des fleurs : Mise en place et accompagnement de jardins pédagogiques dans les écoles »,	Mise en œuvre et suivi de 3 jardins pédagogiques dans 3 établissements scolaires	un montant maximum de 20 000€.

APPROUVE les conventions de financement jointes en annexe.

AUTORISE M. le Président à signer les conventions de financement afférentes ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2021, fonction 812/Nature 6574/Code opération 0161205004/Chapitre 65.

CT2021-03-23-33

Objet : Convention de collecte séparée des déchets d'équipement et d'appareils électroménagers (DEE) à intervenir entre Est Ensemble et OCAD3E

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE les termes de la convention de collecte sélective à intervenir entre Est Ensemble et OCAD3E pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2021.

AUTORISE le Président ou son représentant délégué à signer ladite convention et l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de la présente convention.

PRECISE que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice 2021 et suivant en chapitre 11, Nature 7478, Fonction 812, Opération 0161202009 jusqu'à 6 ans au maximum, sous réserve de prolongation de



l'agrément d'OCAD3E.

CT2021-03-23-34

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble pour l'accueil des dépôts des particuliers en déchèterie

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble relative à la prise en charge des dépôts des particuliers en déchèterie, tel que joint en annexe.

AUTORISE le versement de la recette exceptionnelle résultant du nouveau calcul des conditions financières d'un montant de 140 594,24 €.

PRECISE que les crédits et les recettes correspondantes seront inscrits en section de fonctionnement, au budget des exercices 2021 et suivants, sous réserve du vote des crédits disponibles et dans la limite de leur disponibilité

- en dépenses : Nature 611 Fonction 812 Opération 0161202009
- en recettes : Nature 773 Fonction 812 Opération 0161202009

CT2021-03-23-35

Objet : Désignation des représentants au sein du comité de suivi relatif au projet de création d'un réseau de chaleur géothermique sur les communes du Pré-Saint-Gervais, Les Lilas et Pantin

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

DESIGNE le Président d'Est Ensemble, M. Patrice BESSAC, comme représentant, et le Vice-Président Chargé de la Transition Ecologique, des Parcs et de la Nature en ville, M. Smaila CAMARA, comme suppléant, au comité de suivi du projet de création d'un réseau de chaleur géothermique sur les communes du Pré-Saint-Gervais, Les Lilas et Pantin.



L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 21h25.

Romainville, le 26 mars 2021

SIGNE
Le Président

Patrice BESSAC

Signé par : Patrice BESSAC
Date : 01/04/2021
Qualité : Président d'Est
Ensemble

